Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 40 (1932)

Heft: 5

Artikel: Prohibition probable de la guerre chimique

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-973805

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gesunden Männern verbinden, nach den Mendelschen Regeln die Bluterneigung in einem Teil ihrer Kinder wieder zum Vorschein kommt, und zwar so, dass die Hälfte ihrer Söhne gesund sein wird, die andere Hälfte aber wird aus wirklichen Blutern bestehen. Auch die Hälfte ihrer Töchter wird gesund sein. Die andere Hälfte aber wird die Bluteranlage abermals unsichtbar weitergeben an ihre Nachkommenschaft nach genau denselben Gesetzen, nach denen sie selbst die Anlage von der Mutter empfangen haben.

Nach alledem liegt die Gefahr, dass die Krankheit unwissentlich weitergeschleppt wird, stets bei den Frauen. Denn die Männer sind entweder stets sichtbar gesund oder sichtbar krank. Verzichtet der sichtbar Kranke auf Nachkommenschaft, so wird die Krankheit mit ihm erlöschen. Bei Mädchen, die aus Bluterfamilien stammen, weiss man dagegen nie, ob man es mit einer zur gesunden Hälfte gehörigen Person zu tun hat oder mit einer belasteten, weil die im Weib verborgene Anlage sich durch keine erkennbaren Anzeichen verrät.

Da unter diesen Umständen die Krankheit dort, wo sie einmal eingerissen ist, «nach unweigerlichen Gesetzen» auf eine bestimmte Anzahl der Nachkommen fortgepflanzt wird, ja fortgepflanzt werden muss, gibt es nur ein Mittel, um sie zum Verschwinden zu bringen. Es besteht im freiwilligen Verzicht aller Angehörigen einer Bluterfamilie auf Nachkommenschaft. (Die nichtblutenden, also gesunden Söhne sind ausgenommen.) Es ist zwar von der schon genannten Aerztin für einige Zweige des Tennaer Stammbaumes festgestellt worden, dass die Bluterneigung sich im Lauf der Generationen selbsttätig abschwächen kann. Sie tritt mit der Zeit in weniger gefährlichen Formen auf, verliert ausserdem mit zunehmendem Lebensalter der Person ihren unstillbaren Charakter. Wirklich verschwunden ist sie aber nur in jenen Zweigen, deren Angehörige ledig geblieben sind, so dass die Krankheit mit ihnen selber ins Grab sank. Da das Leiden selbst in den Keimzellen verankert und infolgedessen einer ursächlichen Behandlung nicht zugänglich ist, wird daher auch in Zukunft Fortpflanzungsverzicht aller Bluternachkommen das einzig wirksame Mittel zu ihrer Ausrottung sein.

Augenblicklich gibt es in Tenna selbst keine Bluter mehr. Sie sind teils über die engere Talschaft zerstreut, teils ausgewandert. Die Gefahr des Wiedererscheinens von Blutern im Dorfe selbst besteht jedoch weiter.

(Aus «Berliner Illustrirte Zeitung», Verlag Ullstein A.G., Berlin.)

Prohibition probable de la guerre chimique.

Nul n'ignore que, depuis le 2 février 1932 siègent à Genève des représentants de la plupart des pays du monde entier, réunis en «Conférence pour la réduction et la limitation des armements».

Quels seront les résultats de cette consultation internationale? Nous ne le saurons que dans quelques mois. Dès maintenant il est permis d'espérer cependant que la guerre chimique sera condamnée et que ce moyen de combat réellement inique sera prohibé. Ou bien alors on ne peut plus croire à la sincérité des paroles prononcées.

Le délégué français a demandé l'interdiction de lancement par aéronefs ou par l'artillerie terrestre ou navale, de bombes incendiaires ou contenant des gaz toxiques ou encore des éléments microbiens.

La délégation anglaise a insisté sur la nécessité de la suppression de la guerre des gaz.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a préconisé l'interdiction des gaz mortels et des procédés de guerre bactériologique.

L'Italie demande l'abolition des moyens agressifs de guerre chimique et bactériologique, et une protection absolue des populations civiles.

Le Japon se rallie à l'interdiction des bombardements aériens et de l'emploi de gaz toxiques.

Les Belges appuient la proposition française et demandent la proscription des avions de bombardement et de la guerre chimique.

La délégation russe propose la destruction de tous les appareils et dispositifs destinés à la guerre chimique, et la prohibition totale de tous gaz toxiques. Les représentants de la Hollande, de la Yougoslavie, de la Pologne, de l'Autriche, de la Suisse, du Portugal, de la Norvège et de tant d'autres Etats, ont fait des propositions analogues à celles qui précèdent.

Résumant les discours, le président de la Conférence, M. Henderson, a pu dire: «La guerre chimique et bactériologique a été condamnée universellement et des propositions ont été présentées aux termes desquelles on devrait prohiber non seulement leur emploi en temps de guerre, mais aussi leur préparation en temps de paix . . .»

En présence de cette réprobation générale, on est en droit d'attendre — en tout cas d'espérer — que la Conférence de Genève parviendra à faire interdire totalement et définitivement l'emploi des gaz toxiques dans les guerres futures, et qu'une protection efficace des populations civiles pourra être réalisée par le seul fait de la prohibition de la guerre chimique.

Dr Ml.

Comment traiter une entorse.

C'est le premier degré de la luxation. Elle est produite par un choc ayant porté sur les extrémités osseuses ou sur un segment parfois éloigné de l'articulation entorsée. Celle-ci apparaît gonflée et douloureuse. Il peut n'y avoir eu que simple distension ligamentaire; c'est le cas de l'entorse légère, guérie en une dizaine de jours, ou bien il y a eu une déchirure ligamenteuse et des ecchymoses: c'est le cas de l'entorse de moyenne intensité, d'une évolution de deux à trois semaines. Enfin, des arrachements osseux, tendineux, ligamenteux avec ecchymoses considérables, sont observées; ces cas d'entorse grave exigent en moyenne deux mois de traitement.

La douleur est vive au niveau de l'interligne articulaire et des insertions ligamentaires; le gonflement est dû à l'épanchement de sérosité ou de sang qui se fait à l'intérieur et autour de l'articulation.

Le traitement consistera dans le repos et l'immobilisation. Ce n'est qu'au bout de quelques jours qu'on pliera doucement le membre. On aura alors recours, mais alors seulement, aux massages, aux bains chauds ou glacés, à la compression